



Présents : V. Amarger, I. Anegon, G. Blanche, F. Bodéré, S. Brouard, S. Conchon, E. Dantan, J. Dinant, S. Ferré, J. Guicheux, F. Halary, J-M. Heslan, M-T. Le Cabellec, J. Le Pendu, P. Lemarchand, M. Liabeuf, G. Loirand, A. Magnan, J-F. Mosnier, P. Moullier, M. Neunlist, H. Pillet, R. Redon, A. Royer, E. Scotet, F. Verrecchia, P. Weigel, P. Weiss.

Points abordés :

Interclassement des demandes d'équipements (appel d'offres de la Région >100 k€) :

Pas de demande d'équipements sur cet appel d'offres. La nécessité d'un cofinancement $\geq 50\%$ est un frein important.

Spécialisations intelligentes (voir diaporama ci-joint) :

Une partie importante des financements européens de la recherche, dont les fonds FEDER, sera désormais fléchée sur des domaines d'activités particuliers, appelés « spécialisations intelligentes ». La Région Pays de la Loire est en train de préparer son dossier de « spécialisations intelligentes » à négocier avec l'Europe. La Santé a été retenue comme spécialisation « potentielle », sur le thème « Thérapies de demain et Santé ». En concertation avec la Commission Santé du CRRDT/PRES l'UNAM, le Conseil de SFR demande que les mots-clés repris dans cette spécialisation intelligente reprennent les mots-clés identifiés par la Commission :

- biothérapies, médecine régénératrice, biomatériaux, nano vecteurs
- médecine nucléaire
- médecine personnalisée.

Des discussions avec la Région vont avoir lieu dans les prochains jours.

Serveurs/data center :

Les DSI de l'Université de Nantes et du CHU de Nantes ont décidé de coordonner leurs efforts pour assurer un meilleur service. Une première réunion a eu lieu en mai, avec un plan de travail :

- état des lieux des serveurs existants dans tous les labos, back-up, etc (juin 2013)
- réflexions et participation au futur data center (sept 2013).

Richard Redon et Audrey Bihouée, en collaboration avec Mathieu Le Neué pour la partie informatique technique, coordonnent les réflexions et ont envoyé un questionnaire aux directeurs de laboratoires, aux responsables de plates-formes et aux informaticiens pour établir l'état des lieux. Il est important de remplir ce questionnaire, qui permettra aux DSI de nous proposer des solutions de sauvegarde (inexistantes pour l'instant) et de prendre en compte nos besoins futurs dans le projet de data center.

Séminaires SFR :

Les sujets des séminaires SFR pour l'année 2014-2015 vont être élargis, outre aux sujets technologiques, à des sujets purement scientifiques.

Prochain conseil : mardi 24 septembre 2013, 16h hall de l'IRS-UN

Financements européens pour la recherche

- *H2020* (71 Md€) : regroupement de l'ancien PCRDT avec divers autres programmes orientés socio-économie. Constitué de 3 « piliers » :
 - recherche (ERC, programme Marie-Curie etc.),
 - soutien aux entreprises,
 - 7 programmes sociétaux
- *Erasmus pour tous* (13,5 Md€)
- *Fonds structurels* (politique de cohésion, 323 Md€) : concernent différentes formes de développement régional et regroupent différents programmes (FEDER, FSE, FEADER ..).

Nouvelles règles et nouveaux enjeux pour les fonds structurels

- 80% des financements européens d'une région française doivent porter sur les 4 domaines suivants :
 - **Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;**
 - Améliorer l'accès aux TICs, leur utilisation et leur qualité ;
 - Améliorer la compétitivité des PME ;
 - Evoluer vers une économie sobre en carbone (« énergie »).
- Le point 1 est basé sur la spécialisation intelligente (S3)
- forte imbrication entre les fonds structurels et le CPER 2014-2020
- Important pour le CPER+++ (notamment via le FEDER)

Spécialisation intelligente S3

La stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) :

- Une condition préalable à l'utilisation des fonds inscrits aux programmes opérationnels 2014-2020
- Actualisation de la première SRI (2011), prise en compte des évaluations et précision des orientations
- Rationalisation et maximisation de l'impact des fonds européens

28/05/2013

spécialisation intelligente

- incitation à l'attention de chaque région pour qu'elle focalise ses ressources et ses efforts sur les domaines d'activités ou les secteurs technologiques où elle détient un avantage comparatif avéré, à l'échelle européenne et internationale.
- moyen préconisé par la Commission aux régions pour optimiser l'impact des fonds structurels en faveur de la recherche & développement, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, et en même temps pour accroître les synergies entre la politique de cohésion et le futur programme-cadre pour la recherche (Horizon 2020).
- processus de sélection qui a pour finalité une priorisation et une concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et secteurs technologiques où une région dispose d'un avantage comparatif, au niveau mondial, et donc susceptibles de générer de nouvelles activités innovantes qui conféreront à moyen-terme un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

Les trois dimensions constitutives de la S3 et ses enjeux

- Le contexte global : la spécialisation est définie comme s'insérant dans une chaîne de valeur globale où la région est à même de se positionner et de découvrir où elle détient un avantage comparatif par rapport à d'autres localisations géographiques. L'enjeu est de définir ses avantages comparatifs ou les éléments de différenciation qui conféreront à la région un avantage concurrentiel, tout en s'assurant de leur positionnement dans une chaîne de valeur globale.
- La spécialisation dans des domaines ou secteurs technologiques spécifiques : il s'agit des domaines ou secteurs technologiques où la région est compétitive et qu'elle pourra alors décider de prioriser en y concentrant ses efforts et ses ressources ; ces technologies étant susceptibles de soutenir le développement de nouvelles activités innovantes à fort retour sur investissement. L'enjeu de la spécialisation dans des domaines ou secteurs technologiques spécifiques, c'est de prioriser et de concentrer les efforts et ressources de la région sur les domaines d'activités technologiques porteuses d'innovation, dans le cadre d'une stratégie visant à acquérir un avantage concurrentiel en visant l'excellence.
- La recherche d'une diversification cohérente. L'enjeu de la diversification associée, c'est d'identifier et d'exploiter une diversité sectorielle associée au sein de la région pour développer de nouveaux domaines d'activités innovantes.

La Santé en France vue par l'Europe

- 4 domaines majeurs (sur 13) identifiés en Europe: Environnement - Santé - Mobilité & Transports – Energie
- Santé: « 4 sous-domaines d'activités technologiques correspondant à 4 réseaux potentiels de coopérations interrégionales thématiques sont repérables » :
 - Santé et bien-être (*Alsace, Basse-Normandie, Haute- Normandie, Réunion, Languedoc-Roussillon*)
 - Alimentation & Santé (*PACA, Nord-Pas-de-Calais*)
 - **Technologies de la santé** (*Ile-de-France, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Midi-Pyrénées*)
 - Autonomie des personnes et vieillissement (*Ile-de-France, Picardie*)

Spécialisation intelligente S3

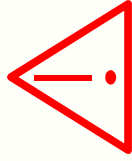
Les préconisations de la Commission Européenne :

- Identifier les spécialisations les plus pertinentes au regard des atouts du territoire dans un contexte international
- Favoriser les technologies génériques pouvant potentiellement se diffuser à d'autres secteurs
- Valoriser la diversité et la structuration des acteurs
- Valoriser les partenariats interrégionaux et les coopérations technologiques

Spécialisation intelligente S3

Les Pays de la Loire et l'innovation :

- Un tissu économique diversifié = force du territoire
- L'innovation pour tous = volonté régionale
- Une SRI à 2 entrées :
 - Stratégie régionale et dispositifs de soutien à l'innovation (Soutenir l'innovation dans son acception large)
 - Spécialisation intelligente (choix de quelques technologies/filières)



Ce choix de spécialisation ne constitue **pas une liste des priorités régionales** en termes de soutien à l'innovation, mais un positionnement stratégique dans le cadre du financement de projets structurants par les fonds européens.



28/05/2013

Spécialisation intelligente S3

Sur la base d'une analyse statique et dynamique de 22 filières, une première proposition de S3 :

- 3 leaders européens d'aujourd'hui :
 - Les « technologies avancées de production »
 - Les industries maritimes
 - Les enjeux alimentaires des systèmes de production agricole jusqu'au consommateur final

- 3 leaders européens potentiels :
 - L'électronique professionnelle, le numérique et la digitalisation de l'économie
 - Les thérapies de demain et la santé
 - Le design et les industries culturelles et créatives

Spécialisation intelligente S3

3 leaders potentiels pour 2020 :

- Les thérapies de demain et la santé
- l'immunothérapie, les thérapies géniques, les biomatériaux, les nanotechnologies, la médecine nucléaire et les dispositifs médicaux...
- 15% des entreprises françaises du secteur et 1000 salariés hautement qualifiés (PME excepté quelques grands groupes comme EUROFINS et BIOFORTIS)
- 900 chercheurs: l'IHU CESTI et Labex IGO, Cyclotron Arronax ...
- L'appareil de formation comprend les universités de Nantes et d'Angers (médecine, pharmacie) l'ISSBA à Angers, ONIRIS
- pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies et structuration de BlueCluster autour des biotechnologies marines



Mots-clés pour les S3

- *Biothérapies*
- *Nanomédecine*
- *Nutrition*
- *Evaluation des risques/biomarqueurs*
- *Médecine nucléaire*
- *Biomatériaux/dispositifs médicaux*